



INFO'SNB!

L'ACTUALITÉ DU SYNDICAT NATIONAL DE LA BANQUE AXA BANQUE

Actualité Groupe

>> NEGOCIATION SALAIRES :

La Direction a finalement mis à la signature **sa dernière proposition sur les salaires**, toujours sur la base d'un **accord annuel** (contre triennal auparavant). Cette dernière proposition donne **0,5% d'augmentation générale et 0,5% d'augmentation individuelle pour les non-cadres et 1% d'augmentation individuelle pour les cadres, sans augmentation générale**. La **clause de sauvegarde**, qui permet aux cadres n'ayant pas eu de mesure individuelle de bénéficier au moins des augmentations générales des non cadres, disparaît sur un texte annuel ; elle n'a de sens que sur un accord triennal.

La CFE-CGC ne comprend pas que **des taux aussi bas** soient proposés à l'heure où des efforts sans précédent sont demandés aux salariés pour accompagner **la transformation de l'entreprise AXA**.

Le résultat opérationnel du Groupe **augmente régulièrement** chaque année depuis 2011, passant de 3,77 Milliards d'Euros à 5,57 Milliards en 2015, et 2016 n'a pas l'air d'inverser la donne. Et la France représente à elle seule **24% du chiffre d'affaire de l'entreprise**. La Direction ne peut pas se contenter de sa proposition et doit **revenir à la table des négociations** pour arriver à un accord raisonnable, qui préserve le pouvoir d'achat par des AG pour les plus bas salaires, et qui permet de **récompenser l'engagement des salariés par des budgets d'Al conséquents**.

>> CLAP DE FIN POUR LE C.E.T. ?

Après plusieurs séances de négociation, après de multiples contre-propositions de vos représentants CFE-CGC et après **le front commun des organisations syndicales**, la Direction nous oppose **une fin de non-recevoir**. Elle refuse finalement de revenir sur le seul point de blocage de la négociation : **l'arrêt de l'alimentation du CET**.

Les contreparties offertes en échange de notre accord pour cet arrêt sont **insuffisantes** : **l'abondement de 5%** sur le transfert de jours vers le PERCO est trop faible, le **rachat de trimestre** de cotisation **est un plus** que nous souhaitons ajouter aux possibilités actuelles du CET, pas s'y substituer et la fin « en biseau » proposée (2 jours l'année prochaine, 1 jour l'année d'après puis zéro) est trop brusque et **ne répond pas aux attentes des salariés** qui utilisent le CET pour reporter les congés qu'ils n'ont pas la possibilité de prendre.

La CFE-CGC ne peut pas donner son accord à l'arrêt brusque d'un acquis social pourtant voulu par la Direction à l'époque, au nom des salariés que nous représentons.

La Direction a donné comme consigne à chaque société du groupe de publier un texte dans ONE expliquant ses propositions. Nous n'avons pas à le commenter. Si vous le lisez, vous pourrez vous même vous faire une idée de ce qu'ils proposent.

Que va-t-il se passer maintenant ?

Face à notre refus d'accepter **l'arrêt de l'alimentation du CET**, la Direction a décidé de **passer en force** et de **dénoncer l'accord**. Cette **procédure exceptionnelle**, rarement utilisée, permet à la Direction de revenir sur son engagement (le CET a été signé en 2000). Un premier **délai de 3 mois** commence néanmoins à courir à la date de la dénonciation. Pendant cette période, un nouvel accord peut être

Julie RONINEAU • Martine BARRERE • Olivier • Alain CARDETTI • Rachek NAIT SIAH • Nathalie PATROIS • Olivier PITTIGLIO • Frédéric ROGER • Charles VITTEY



SYNDICAT NATIONAL DE LA BANQUE
AXA BANQUE

VOTRE RÉSEAU SOCIAL
CHEZ AXA BANQUE !

négocié comme accord de substitution. La CFE-CGC le demandera, l'ouverture de négociations étant légalement obligatoire. **Sans accord de substitution, le précédent accord restera en vigueur pendant encore un an, soit un total de 15 mois.**

Que deviendront mes jours de CET ?

Ce sont des droits individuels acquis, vous les conservez.

D'après notre interprétation du texte, **l'abondement de 20%** des jours épargnés sur le CET long terme, en cas de départ anticipé en retraite, et dans le cas où le nombre de jours épargnés est supérieur à 120, **serait maintenu.**

Que faire des jours de congés non pris ?

La position de la Direction est claire « l'entreprise s'engage à ce que tous les collaborateurs puissent prendre l'ensemble de leurs congés, et qu'aucun jour de congé ne sera perdu ». **Dans la pratique, aucune mesure concrète n'a été avancée** ; la CFE-CGC ne peut se résoudre à prendre le risque de mettre l'entreprise en difficulté fin mai, si tous les salariés doivent solder leurs congés, ou à laisser les salariés perdre leurs congés.

La CFE-CGC ne peut pas se satisfaire d'une telle situation et reste malgré tout attachée au dialogue et à la recherche d'un compromis.

Les propositions de la CFE-CGC :

La CFE-CGC, **force de proposition**, et dans la recherche d'un compromis permettant de garantir réellement aux salariés que **les congés ne seront pas perdus**, a proposé le dispositif suivant comme nouvelle base de discussion :

- Le gel de l'alimentation des actuels CET CT/LT tout en conservant les jours actuellement capitalisés.
- Le maintien de la possibilité de prendre ses jours capitalisés sur le CET dans les conditions prévues par l'accord.
- La possibilité de monétiser les jours capitalisés sur le CET **vers le PERCO ou le PEE** ; la possibilité de les monétiser pour racheter des trimestres ; **le tout avec un abondement digne de ce nom (20%).**
- La création d'un « CRT, Compte de Report de Temps », qui permet de reporter les JRA / JRTT non pris ; ce compte étant **plafonné à une vingtaine de jours**, et **pouvant être alimenté de 5 JRA / JRTT par an.**
- La possibilité pour les salariés qui le souhaitent, de **se faire payer 2 JRA / JRTT par an.**

Cette **solution gagnant-gagnant** permettrait à la fois de **réduire le stock** et de garantir réellement **qu'aucun jour de congé ne serait perdu.**

Proposition **balayée par la Direction** qui **campe sur sa volonté** de fermer purement et simplement la possibilité de report des jours de congés d'une année sur l'autre, **sans toutefois préciser comment**, sur le terrain, elle pourra garantir que **chacun pourra réellement prendre ses congés.**

Est-ce à dire que, demain, plus aucune demande de congés ne pourra être refusée ? Nous en doutons.

Vous soutenez la proposition de la CFE-CGC : flashez ce code, ou connectez-vous sur <http://www.cfecgcaxa.fr>



>> Contactez vos élus SNB/ CFE-CGC pour en savoir plus !